



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0008/CAB.MIN/MINES/01/2012 DU
3.01.JAN.2012.. PORTANT MISE A LA RETRAITE DE DEUX CADRES DU
SERVICE D'ASSISTANCE ET D'ENCADREMENT DU SMALL SCALE MINING,
SAESSCAM EN SIGLE**

Vu la Constitution, telle que revue et modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement ses articles 93, 202 point 36 lettre f, et 203 point 16 ;

Vu la loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement son article 10 ;

Vu l'Ordonnance n° 08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 08/074 du 24 décembre 2008 fixant les attributions des Ministères, spécialement son article 1^{er} B point 17 ;

Vu l'Ordonnance n° 11/063 du 11 septembre 2011 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, Ministres et Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 09/072 du 31 juillet 2009 portant mise à la retraite des agents de carrière de Services Publics de l'Etat des différents Ministères ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier ;

Vu le Décret n° 047-C/2003 du 28 mars 2003 portant création et statut d'un service public dénommé « Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining » ou production minière à petite échelle, « SAESSCAM » en sigle, spécialement ses articles 33 et 34 ;

Vu le Décret n° 047-D/2003 du 28 mars 2003 portant nomination des membres du Comité de gestion du SAESSCAM ;

Vu l'Arrêté Ministériel n° 0338/CAB.MIN.MINES/01/2010 du 2 juin 2010 portant nomination des membres du Comité de gestion du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining, « SAESSCAM » ;



Vu le Statut du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining, « SAESSCAM », tel que modifié et complété à ce jour, spécialement son article 119 ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise à la retraite de deux Cadres du SAESSCAM ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Les cadres du SAESSCAM dont les noms sont repris ci-dessous sont mis à la retraite.

Il s'agit de :

- Monsieur **LWANGO Iwa BAHANGA Jacques**
- Monsieur **MUKENDA wa KAMANDA Paul**

Article 2 :

Le Coordonnateur Général du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining, SAESSCAM, est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 30 JAN 2012

Martin KABWELULU

Ampliations :

- Cabinet du Président de la République
- Cabinet du Premier Ministre
- Cabinet du Ministre des Mines
- Secrétariat Général des Mines
- SAESSCAM